

## Formation des Directeurs d'enseignement fondamental Axe pédagogique et éducatif du Réseau officiel subventionné

1

Axes	Compétences à acquérir	Formateurs	Durée
<b>PEDA 1</b>	Repréciser les Missions. Favoriser, auprès de tous les membres de l'équipe pédagogique et éducative, le développement d'aptitudes pédagogiques permettant la mise en œuvre des objectifs visés par les <b>projets éducatif et pédagogique</b> du réseau, du Pouvoir organisateur et de l'établissement. <i>A titre d'exemple, des aptitudes pédagogiques seront détaillées ; de même seront abordés différents types de projets et leur contenu : valeurs, méthodes, actions concrètes.</i>	<b>Conseiller pédagogique CECP</b>	<b>3H</b>
<b>PEDA 6</b>	Dans le cadre du pilotage de l'établissement, <b>exploiter les résultats d'observations et d'évaluations (internes et externes)</b> en s'inscrivant dans une démarche qualité et dans le respect des directives du Pouvoir organisateur. <b>Continuité. Rôle de l'Inspection sectorielle.</b>		<b>2H</b>
<b>PEDA 2</b>	Conseiller, guider et aider tout membre de l'équipe pédagogique et éducative dans l'amélioration de ses compétences au regard des missions pédagogiques et éducatives déterminées par le réseau et le Pouvoir organisateur, notamment via la <b>formation continuée</b> et <b>Plan de formation.</b>		<b>3H</b>
<b>PEDA 9</b>	Selon les modalités déterminées par le Pouvoir organisateur organiser le fonctionnement des <b>structures participatives (Conseil de participation). Rapport d'activité.</b>		
<b>PEDA 3A</b>	Dans le cadre des <b>directives méthodologiques du Pouvoir organisateur et des programmes</b> que celui-ci a adoptés, organiser et adapter les pratiques pédagogiques de l'établissement dans la perspective de l'acquisition de compétences en référence aux « socles de compétences ».	<b>Mme Druart &amp; Mme Wauters Ens. maternel</b>	<b>3H</b>
<b>PEDA 3B</b>	Dans le cadre des directives méthodologiques du Pouvoir organisateur et des programmes que celui-ci a adoptés, <b>organiser et adapter les pratiques pédagogiques de l'établissement</b> dans la perspective de l'acquisition de compétences en référence aux « socles de compétences ».	<b>M Filleul &amp; M Hecquet Ens. fondamental</b>	<b>10H</b>
<b>PEDA 4</b>	Selon les directives méthodologiques du Pouvoir organisateur et en tenant compte des apports de la recherche en pédagogie, <b>observer et évaluer les pratiques pédagogiques</b> afin de formuler des conseils à l'intention des membres de l'équipe pédagogique et éducative.		
<b>PEDA 5</b>	A) Conduire les opérations d'évaluation des élèves en accord avec le projet éducatif et pédagogique du Pouvoir organisateur. Pour ce faire, des outils d'évaluation seront cités à titre indicatif. <b>EVALUATION FORMATIVE - DIFFERENCIATION</b> B) Installer, selon les directives méthodologiques du Pouvoir organisateur, un système de <b>remédiation</b> capable d'assurer les conditions optimales de réussite pour tous.	<b>Mme Verlé</b>	<b>3H</b>
<b>PEDA 7</b>	Selon les directives déterminées par le Pouvoir organisateur, conduire les <b>conseils de classe</b> et implémenter les décisions qui en découlent. (Maintien basé sur des faits observables) – Année complémentaire.	<b>Mme Ergot Ens. spécialisé</b>	<b>6H</b>
<b>PEDA 8</b>	En collaboration avec le Centre psycho-médico-social (C.P.M.S.) et d'autres partenaires éventuels, assurer l'information et la cohérence de <b>l'orientation de l'élève</b> en cours et au terme de l'enseignement fondamental, ainsi que la construction <b>d'un projet d'intégration</b> pour les élèves à besoins spécifiques.		
<b>PEDA 10</b>	Dans l'enseignement spécialisé, selon les directives méthodologiques du Pouvoir organisateur, élaborer et mettre en œuvre le plan individuel d'apprentissage ( <b>P.I.A.</b> ) et <b>Dossier de soutien.</b>		